



COMPTE RENDU DU CHSCT A DU 7 MAI 2020

ORDRE DU JOUR

- Approbation des 2 PV CHSCTA précédents.
- Point déconfinement

Présents pour l'administration :

M. Martin, M. Peiffert, Dr Muller, Dr Donteville, Mme Vincent, Mme Canato, M. Chiaramello, Mme Fiurucci, Dr Cortes-Clare médecin de prévention 83.

Présents pour les OS :

4 FSU, 1 CGT, 1 UNSA, 1SNALC

1- APPROBATION DES PV : ok pour les 2.

2- SITUATION ACADÉMIQUE DÉCONFINEMENT

M. Martin nous présente les membres de l'administration.

Nous commençons très en retard à cause d'un problème technique qui n'a jamais été résolu (pas de caméra en fonction pouvant montrer la salle du rectorat)... Mais sinon tout va bien on est prêt !!!!

La parole est donnée à M. Laugier secrétaire du CHSCTA, il prend la parole pour la FSU :

« Bonjour à tous,

Je ne vais pas faire une déclaration liminaire comme d'habitude, mais vous poser un certain nombre de questions pour lesquelles la FSU attend des réponses précises et concises.

Voici donc les questions qui préoccupent nos collègues : ([cf liminaire](#))

Réponses apportées par l'administration à la FSU :

- C'est bien à la demande du recteur que ce CHSCTA se tient aujourd'hui.
- Doctrine sanitaire : protéger les élèves et l'ensemble des personnels. Tester si des problèmes apparaissent et isoler si élèves ou personnels positifs. Reprise progressive dans l'ensemble des services.
- Les référentiels sanitaires ont été publiés pour les niveaux maternelle et primaire, collège et lycée. Ils doivent être déclinés par établissement. Consignes nationales travaillées avec le bureau Veritas, validées avec le ministère de la santé.
M. Martin insiste : ce n'est pas une réponse académique, c'est dans chaque établissement que des prescriptions précises doivent être adaptées à partir du protocole national. Lundi, dans les écoles, arrivera aussi le protocole pédagogique, il est en cours d'acheminement. Les ressources pédagogiques ont été mises en ligne sur éducol.
- Les gestes barrières seront à respecter dès lundi et le port du masque est préconisé.

- Diffusion également des consignes d'accompagnement RH :
 - Par les personnels infirmiers et médicaux,
 - Par les personnels du réseau des assistants de prévention qui sont en mesure d'apporter un regard au sein des EPLE ou des circonscriptions,
 - Par classes virtuelles de formation des AP menées par l'ISST et le CP,
 - Par le réseau RH de proximité. Répondre à des accompagnements davantage personnalisés,
 - Par réseau PAS et accompagnement RH et social : problème de personnels en souffrance à l'issue de ce confinement. Accompagnement par des médecins de prévention.
- Plan de reprise d'activité des Services avec un Document Unique qui est dans la même logique. Dans des locaux qui le permettent un sens de circulation unique sera mis en place (au Rectorat ce n'est pas possible).
- Certains nous disent que nous agissons de manière précipité, assimilé à de l'impréparation. Nous ne sommes pas dans la précipitation, le travail avait été préparé. Respect du dialogue social. L'ensemble des dispositions a été arrêté. Se mettre dans le cadre calendaire pour ouvrir dès lundi. Ces précisions sont effectivement arrivées tardivement. Quand petite salle on mettra moins de monde. Pour les services où il n'y a pas eu de plan, organiser sur les mêmes logiques de cette doctrine sanitaire.
- Le matériel est en cours d'acheminement, il sera lundi dans les écoles et collèges.
- Assurer : port du masque recommandé quand on est en face des élèves. Quand les gestes barrières sont assurés et distanciation physique, le masque n'est pas obligatoire. Le recours au masque c'est quand on n'a pas pu mettre les mesures de distanciation.

Concernant les personnels, en l'attente des consignes interministérielles...

Trois cas de figure :

- **Personnel vulnérable au COVID-19**, cf liste des pathologies arrêtées sur le site du ministère de la sante, [décret 2020-521 du 5 mai 2020](#).

L'agent est invité à contacter son médecin traitant qui rédige une attestation indiquant qu'il présente une pathologie qui l'expose au COVID-19. Il demande alors à travailler en distanciel.

L'administration n'a pas à connaître la pathologie. S'il ne peut pas travailler en distanciel il doit alors contacter **le médecin de prévention**. Soit le médecin confirme l'ASA soit le personnel est placé en télétravail.

- **Personnel dont un membre de la famille est une personne vulnérable au COVID-19** et qui risquerait d'être contaminé.

Ce personnel sera aussi en distanciel avec la même procédure, à savoir une attestation de son médecin traitant disant qu'il est en contact direct avec une personne de la liste « personne à risque COVID-19 ». Le médecin de prévention n'a aucun rôle à jouer et le personnel sera en télétravail.

Si les situations sont déjà suivies par le médecin de prévention, le rectorat ne va pas redemander de pièces justificatives. La décision reste valable après le confinement.

- **Garde des enfants de moins de 16 ans** : procédure mise en œuvre pendant le confinement. Garde des enfants possible à partir du moment où il est le seul à assurer cette garde y compris si le personnel fait le choix de ne pas remettre son enfant à l'école même si l'école est ouverte. Jusqu'au 2 juin en attendant les consignes interministérielles.

Concernant les conditions matérielles

Masques et gels sont en cours de livraison, seront livrés lundi.

La distanciation physique est à privilégier. Ce n'est pas parce qu'il y a un masque que les gestes barrières tombent.

Il faudra réfléchir à des rotations pour **l'occupation des locaux**, comme c'est déjà le cas dans les services du rectorat. Sur la base des référentiels. Tout sera mis en œuvre. On priorise la distanciation physique. Bureaux neutralisés, sens de circulation, accueil, couleur, régularisation de l'utilisation des photocopieurs...

CIO : même règles. Ce sont des personnels de l'académie. Les DCIO sont en train d'examiner la capacité d'accueil, règles sanitaires, accueil du public lié à l'organisation retenue, lié aux tâches à accomplir et aux missions à assurer. Diversité des locaux. Identifier les personnels qui doivent être présents, et les autres seront en télétravail. Accueil du public ou pas. L'accueil en distanciel est possible. L'accueil se fera sur rendez-vous en prenant en compte les règles sanitaires.

Pour les internats, adapter l'éventuelle ouverture avec les mêmes règles sanitaires. Si 4 lits et possibilité d'un seul, les 3 autres seront neutralisés. Les situations de non-respect devront être corrigées.

Des CTSD se sont tenus afin de soumettre aux représentants des personnels les plans de reprise départementaux fixant les modalités de réouverture des écoles. Pour le second degré ce sont les CA des EPLE qui devront être consultés, de préférence avant la reprise des cours, sinon au pire dans la semaine du 18 mai. Cette consultation doit déboucher sur un vote du plan de reprise.

Concernant la reprise pédagogique

Les dates des oraux de français ne sont pas finalisées, ni les modalités. D'après certaines informations, ils seraient prévus du 26 juin au 2 juillet, non confirmé par le Rectorat. Nous serons fixés mi mai. Il y aura un jury d'harmonisation. Pour la FSU il n'est pas envisageable de maintenir ces épreuves.

Qui va valider les plans de confinement ? **L'étude doit être faite par les CHS** (élus en début d'année scolaire) mais surtout **les CA des établissements doivent être consultés et voter** ces mesures avant le 18 mai.

CPE et AED présence liée aux missions à accomplir.

AESH : cet après-midi une visioconférence avec la DGRH est prévue sur le sujet. M. Martin espère qu'il aura une réponse. Le secrétaire d'Etat aux personnels handicapés envisage des mesures. Il reviendra alors vers nous pour une communication précise.

Canicule, on travaille sur cette question. Certaines des solutions qui pourraient paraître judicieuses et cohérentes l'an dernier, seraient incohérentes cette année.

A partir du **18 mai, l'accueil des 6^{ème} et 5^{ème} va commencer**. Il demeurera en parallèle l'accueil des enfants des personnels soignants et des forces de l'ordre. Cela pourra se faire dans le cadre de **groupes transversaux**. A partir du 11 mai, l'accueil des enfants d'enseignants devient prioritaire en crèche et éligibles dans les établissements scolaires au même titre que les enfants de soignants.

M. Martin rappelle que le volontariat s'applique aux familles non aux personnels. C'est le chef de service qui validera le choix ASA, télétravail et/ou présentiel tout en respectant le temps de service et les ORS et la situation des personnels (voir plus haut).

Sur la **protection des personnels**, M. Peiffert maintient ce qui a été dit par le Recteur lors du précédent CHSCTA, de plus cette protection a été renforcée. Le Sénat l'a renforcé pour les maires et les enseignants.

Suite à ce début de réponse la FSU redemande la parole et demande des précisions :

1) Les enfants des personnels enseignants sont prioritaires en crèche et en établissement scolaire à partir du 11 mai. Où et qui les garderont les 11 et 12 mai lors des journées de pré-rentrée ?

pas de réponse, les DASEN vont être interrogés...

2) **Les personnels en garde d'enfants** pourront-ils être en ASA ou en télétravail ?

RÉPONSE : Quand le personnel veut continuer en télétravail plutôt qu'en ASA, c'est un droit.

L'administration aura une position souple.

3) La FSU souhaite aussi travailler la question de la canicule.

RÉPONSE : Pour le protocole sur la canicule on reviendra vers vous.

4) Pouvons-nous bénéficier de 2 jours de pré-rentrée ?

RÉPONSE : ce n'est pas un droit, mais il peut y avoir deux jours. C'est une décision locale.

5) Qu'en est-il pour les enfants ne pouvant pas respecter les gestes barrières ?

RÉPONSE : Enfants en situation de handicap on verra cet après midi quand on aura des consignes plus précises et on vous tiendra informé ainsi que les personnels de direction.

6) Si des enseignants sont absents il faudra modifier le protocole localement, c'est l'équipe de direction qui devra réagir en fonction des situations.

7) Les CHS doivent être consultées.

8) CA : laisser la liberté aux CE pour choisir la date qu'ils souhaitent. Concertation. Respect des consignes sanitaires. Ils ont la semaine de pré-rentrée avant le 18 mai. Les CA doivent se réunir pour voter le plan de reprise avec les règles sanitaires.

9) La FSU a posé la question de savoir comment envisager la reprise **du point de vue pédagogique**, le secrétaire général a rappelé que les fiches Eduscol, mises à jour le 5 mai, donnaient un cadre. Les corps d'inspection seront mobilisés afin d'apporter leur aide aux équipes pédagogiques.

10) **Présentiel ou distanciel** : Les collègues qui n'exerceront pas à temps plein compléteront leur service en distanciel.

11) **Personnels vulnérables** : publication au Journal Officiel du 6 mai d'une nouvelle liste : Age 65 ans et plus, femme enceinte au troisième trimestre de grossesse.
https://beta.legifrance.gouv.fr/jorf/texte_jo/JORFTEXT000041849680

12) **Titularisation des stagiaires** : priorité du ministère.

Sous toute réserve : procéder à l'évaluation des stagiaires en cette fin d'année en mode allégé.

- Ceux qui n'auraient rencontré aucune difficulté, il reste envisageable que la titularisation se fera sur les avis avant le 31 août,

- Ceux qui rencontrent des difficultés... Rapport d'inspection.